

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES



VILLE
DE **POIX-DU-NORD**
(59218)

Tél : 03 27 26 45 39

Mail : mairie@ville-poixdunord.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie pour donner suite à la convocation du quinze avril deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Julien LEPOLARD, Mme Ludivine JOVENIAUX, M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS (arrivée à 19h35), M. Cédric GREVIN, Mme Karine DURIEUX, M. Lionel SOIGNEUX, Mme Corinne BRUYER, M. Christophe WILLERY, Mme Johanna ALLAIRE, M. Guillaume HAUTCOEUR, M. Mathis JEUNE, Mme Alice NAVEAU RONCHIN, Mme Julie BETHENCOURT (arrivée à 19h40), Mme Callysta DUPONT, M. Evan BAUDCHON, Mme Carole GARCIA, M. David LEDUC.

Etait absent : M. René LECUYER

Secrétaire de séance : Mme Callysta DUPONT

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 mars 2026

Compte-rendu de l'exercice des pouvoirs délégués au maire

1. Affectation du résultat
2. Approbation du budget primitif 2026
3. Désignation d'un Grand Electeur appelé à constituer le collège d'arrondissement au titre de la compétence « eau potable »
4. Désignation d'un Grand Electeur appelé à constituer le collège d'arrondissement au titre de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »
5. Désignation d'un Grand Electeur appelé à constituer le collège d'arrondissement au titre de la compétence « défense extérieure contre l'incendie »
6. Désignation d'un délégué et de son suppléant au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois
7. Désignation du correspondant défense
8. Désignation du correspondant sécurité civile
9. Désignation du référent « Village Ami Des Aînés »
10. Fixation de la liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
11. Projet d'acquisition de la parcelle A3307
12. Questions diverses
13. Informations diverses
 - *Délégations données aux conseillers délégués
 - *Compte-rendu de la réunion de la commission festivités
 - *Compte-rendu de la réunion de la commission numérique
 - *Compte-rendu de la réunion de la commission sécurité
 - *Compte-rendu de la réunion de la commission cadre de vie
 - *Compte-rendu de la réunion du conseil d'école
 - *Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du collège
 - *Course cycliste
 - *Prochaines commémorations et manifestations

Le maire fait le compte-rendu de l'exercice des pouvoirs qui lui ont été délégués. Les devis suivants ont été signés :

DATE	ENTREPRISE	NATURE	MONTANT HT	MONTANT TTC
31/03/2026	PHILMAT	Table et chaises pour école	1 177,80 €	1 413,36 €
31/03/2026	HAKO	Brosses pour balayeuse	1 097,50 €	1 317,00 €
31/03/2026	SEDI	Armoire anti feu pour registres état civil	2 338,00 €	2 805,60 €
1/04/2026	AUX SERRES DE WAGONVILLES	Fleurissement annuel		3 286,78 €
10/04/2026	CATTEAU ARTIFICES	Feu d'artifice	2 500,00 €	3 000,00 €
10/04/2026	HOLI FRANCE	Pack pour marche colorée	658,33 €	836,80 €
20/04/2026	NICODEME AUBADE	Lavabo école – cycle 2	430,72 €	516,86 €
20/04/2026	NICODEME AUBADE	Sèches mains automatiques – salle des sports	631,08 €	757,30 €
21/04/2026	THEOREMS	Honoraires pour le pont ruelle aux loups – phase travaux	13 260,00 €	15 912,00 €
22/04/2026	VIVRE EN BOIS	Panneaux bois et matériel pour cacher la pompe à chaleur de la SDF	1 048,61 €	1 258,33 €

Karine DURIEUX précise que la facture de l'année précédente pour le fleurissement représentait le double.

Le maire indique que des sèche-mains vont être installés à la salle des sports car les canalisations sont régulièrement bouchées à cause du papier.

Au niveau de la salle des fêtes, la Direction Régionale des Affaires Culturelles avait refusé les haies autour de la pompe à chaleur. La commune est contrainte d'installer les mêmes panneaux en bois que ceux du local poubelles, peints en rouge.

David LEDUC demande à quoi correspondent les 15 000 € engagés pour le pont.

Karine DURIEUX lui répond qu'il s'agit de la conception des dossiers « loi sur l'eau » et d'appel d'offres pour les entreprises.

Le maire ajoute que les études devraient être subventionnées à 100% par CEREMA.

Le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2026 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

1. Affectation du résultat

Le maire indique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté peut être affecté en cas de déficit cumulé du solde de la section d'investissement de l'année précédente, corrigé des restes à réaliser.

Il se trouve que le CFU de l'exercice 2025 dégage un solde déficitaire de la section d'investissement à hauteur de - 119 780,56 €.

Cependant, compte tenu du solde des restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2025 constaté pour un montant de 286 619,54 €, il s'avère que le résultat cumulé de la section d'investissement redevient positif à hauteur de 166 838,98 €.

David LEDUC demande si ces montants prennent bien en compte les restes à réaliser.

Le maire répond que oui.

David LEDUC demande si le montant de ces RAR est bien sécurisé.

Le maire confirme qu'il s'agit bien de subventions accordées et notifiées.

David LEDUC demande quels sont les délais de versement de ces subventions.

Le maire répond qu'il n'a pas connaissance des délais de versement et pense que la DRAC attend que les derniers travaux autour de la pompe à chaleur de la salle des fêtes soient réalisés.

Il précise que des acomptes sont demandés régulièrement au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Il ajoute que la mise en place des prêts relais s'explique par le fait qu'on ne connaît pas par avance les dates de versements des subventions.

Le maire informe qu'il n'existe donc pas d'obligation à effectuer une affectation de résultat en provenance de la section de fonctionnement.

Il n'est pas non plus envisagé une affectation facultative en provenance de la section de fonctionnement.

De ce fait aucune délibération n'est à prendre sur ce point.

David LEDUC demande à quoi correspondent les 59 000 € de RAR en dépenses.

Le maire indique qu'il s'agit des travaux de voirie (bandes de roulement et trottoirs). Il précise avoir reçu la facture qui sera payée une fois les marquages au sol effectués.

David LEDUC demande pourquoi il n'y a pas d'affectation au compte 1068.

Le maire répond qu'il n'y a pas d'affectation obligatoire sur ce compte puisqu'il n'y a pas de déficit d'investissement à combler.

2. DELIB_2026_017

Objet : Approbation du budget primitif 2026

Geoffrey PAUL remercie les membres de la commission des finances pour le travail réalisé.

Quelques modifications ont été apportées au projet travaillé avec M. Jean-François COUIN, conseiller aux décideurs locaux.

Au niveau du budget de fonctionnement, il précise que les recettes ont été minimisées et a contrario, les dépenses maximisées pour assurer une marge de sécurité.

La commission propose donc un montant de dépenses de fonctionnement à hauteur de 2 104 974,88 €.

Geoffrey PAUL demande s'il y a des questions sur cette partie.

DAVID LEDUC demande quel est le budget total de la commune.

Le maire indique qu'il s'élevait en 2025 à 1 809 786,16 € en dépenses et à 2 111 820,04 € en recette pour la section de fonctionnement.

Le maire précise qu'il est prévu une baisse significative des dépenses en énergie suite à la passation des marchés pour la fourniture en gaz et en électricité, à savoir une économie de l'ordre de 10 000 à 15 000 €.

Geoffrey PAUL ajoute que la prochaine fermeture de classe a été prise en compte dans l'étude de la commission à ce niveau et au niveau de la masse salariale.

Au niveau des recettes de fonctionnement, le montant total de recettes proposé est de 2 104 974,88 € pour permettre l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

Geoffrey PAUL demande s'il y a des questions.

David LEDUC demande quelle est la capacité d'autofinancement de la commune. Il précise qu'il souhaite savoir si la commune devra avoir recours à l'emprunt pour financer ses nouveaux projets.

Geoffrey PAUL précise qu'il n'y a pas de forte capacité d'autofinancement car la commission a souhaité rester prudente en raison des prêts à courte échéance (prêts relais évoqués précédemment par le maire qui ont été mis en place dans l'attente du versement des subventions et du versement du FCTVA).

Au niveau des dépenses d'investissement, Geoffrey PAUL indique que des choix ont dû être faits. Il précise que les lignes doivent être ouvertes pour pouvoir ensuite être utilisées.

Il rappelle qu'il s'agit d'un budget primitif.

Carole GARCIA demande si les projets soumis lors des différentes réunions de commissions ont été pris en compte dans ce budget primitif.

Le maire informe que la plupart des projets proposés par les commissions impliquent des dépenses de fonctionnement. Certaines dépenses liées aux travaux sont parfois des dépenses d'investissement. Il rappelle que les dépenses engagées en 2025 mais pas encore payées sont inscrites au budget primitif en restes à réaliser.

Ces RAR représentent les travaux de voirie évoqués précédemment ainsi que l'acquisition d'un ordinateur portable.

Il ajoute qu'avant le vote du budget, le maire peut, sur autorisation du conseil, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Dans cette limite, les dépenses suivantes avaient été votées :

- Travaux Pont de la ruelle aux Loups	26 000 €
- Travaux trottoirs rues des Ecoles, Odon Soufflet, Eugène Lefebvre	10 000 €
- Matériel de bureau et mobilier	10 000 €
- Matériel informatique	6 000 €
- Matériel de transport	20 000 €

Geoffrey PAUL présente les dépenses proposées en investissement :

- 7 000 € pour l'acquisition de terrains
- 42 000 € pour les travaux à l'étang
- 65 000 € pour les travaux au cimetière.

Le maire précise que le montant inscrit au budget pour les travaux de l'étang correspond à un renforcement de la berge et à un enrochement, au niveau de la gauche quand on entre dans l'étang, du côté de la rivière. Il ajoute que des travaux avaient déjà été entrepris l'an dernier mais uniquement d'un côté de l'étang.

Au niveau des travaux au cimetière, ils sont indispensables compte tenu qu'il ne reste que peu de cases et de cavurnes.

Carole GARCIA demande s'il n'y a donc pour l'instant que les travaux au cimetière et à l'étang de prévus. David Leduc demande si ces projets sont soumis au Conseil municipal.

Le maire indique que dans le cadre des demandes de subventions, ces travaux avaient déjà été approuvés par l'ancien conseil municipal. Il précise que le conseil n'a pas l'obligation de réaliser l'ensemble des dépenses inscrites au budget. Les projets sont proposés mais peuvent être abandonnés dans le cas notamment où les subventions sollicitées ne seraient pas accordées.

Geoffrey PAUL ajoute que l'ensemble des projets proposés pourraient être réalisés sans subventions.

Karine DURIEUX précise que les subventions sollicitées n'ont pas été inscrites au budget du fait qu'elles n'ont pas encore été notifiées.

Geoffrey PAUL indique qu'il y aura peut-être des choix à faire, des projets à prioriser.

Carole GARCIA demande si une procédure de reprise de concessions est en cours.

Le maire répond que la commune dispose de l'ossuaire mais la procédure est à reprendre depuis le début ainsi que les enquêtes publiques.

Geoffrey PAUL poursuit la présentation :

- 7 645,86 € (montant précis pour équilibrer le budget) pour des travaux de bâtiments
- 10 000 € pour des travaux d'accessibilité au niveau de la salle Joséphine Bataille
- 59 273,60 € pour les travaux de voirie (déjà engagés donc inscrits en restes à réaliser)
- 275 000 € pour les travaux du pont de la ruelle aux Loups
- 10 000 € pour les travaux de trottoirs
- 20 000 € pour le matériel de transport
- 10 700 € pour le matériel de bureau et informatique
- 10 000 € pour les « autres immobilisations ».

Le montant total des dépenses proposé au budget est donc de 825 400,02 €.

Geoffrey PAUL présente ensuite les recettes d'investissement :

- 249 706,88 € provenant du virement de la section de fonctionnement
- 80 000 € de FCTVA

- 85 973,99 € de la DRAC pour les travaux de la salle des fêtes
 - 14 100,60 € de l'Etat au titre de la DSIL
 - 144 000 € estimé de CEREMA pour les travaux du pont
 - 32 911 € du Département pour les travaux de voirie
 - 182 550,27 € du Département pour les travaux de intérieurs de la salle des fêtes
 - 32 967,28 € de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux du pont
 - 3 190 € du Département pour les travaux de trottoirs au niveau de la zone artisanale
- Le montant total des recettes proposé au budget est donc de 825 400,02 €.

Le maire précise avoir souhaité rester prudent au niveau du remboursement de l'emprunt. Il rappelle que 400 000 € sont à rembourser avant décembre 2027 ; 100 000 € ont été inscrits au budget 2026 par précaution mais il espère pouvoir rembourser au moins 200 000 € cette année.

Roxane GHYS demande si la commission des finances a fait un point sur les droits de place des commerçants et des forains.

Geoffrey PAUL répond qu'il a sollicité les associations de la commune pour leur demande de subvention annuelle. Il a besoin qu'elles fournissent divers documents afin que la commission puisse étudier les demandes, décider du maintien du montant alloué ou proposer un montant différent. Les retours des associations sont attendus pour le 15 mai.

Il indique que les droits de place pourront faire l'objet, avec les demandes de subventions, de la prochaine réunion de la commission finances.

David LEDUC demande si le budget alloué aux associations sera stable par rapport à l'an dernier.

Le maire répond que 30 000 € sont prévus au budget 2026.

David LEDUC indique que les critères d'attribution ne figurent pas dans les courriers envoyés aux associations.

Geoffrey PAUL précise que c'est le conseil municipal qui décidera des critères.

Il explique que les associations ont des projets qui vont générer des dépenses et des recettes. La subvention sollicitée par l'association doit permettre d'équilibrer son budget.

Le maire demande si David souhaitait qu'il y ait un prorata en fonction du nombre d'adhérents.

David LEDUC propose d'encourager davantage les associations sportives inscrites en compétitions, il pense que plusieurs critères peuvent être définis pour fixer le montant des subventions octroyé aux différentes associations.

Karine DURIEUX précise que c'est à l'association, dans son courrier d'accompagnement, d'argumenter sur la nécessité de la subvention. La commission des finances aura pour mission de satisfaire au mieux les besoins de chacune.

David LEDUC souligne l'importance de l'équité. Il ne comprend pas pourquoi il n'est pas demandé de justificatifs.

Karine DURIEUX répond que chaque association est libre de fournir tout justificatif si elle estime que la commission des finances en a besoin.

Geoffrey PAUL ajoute qu'il est possible de fournir des devis. Il ne souhaite pas définir des critères qui seraient discriminants, notamment en ce qui concerne le nombre d'adhérents.

David LEDUC pense qu'il y a davantage de paramètres à prendre en compte et qu'il serait intéressant de les définir.

Karine DURIEUX lui indique que compte tenu qu'il fait partie de la commission des finances, il pourra donner son avis au moment des propositions.

Le maire ajoute que tout cela pourra être retravaillé pour l'année prochaine, mais il précise que certaines associations ont urgemment besoin de leur subvention.

Geoffrey PAUL invite David LEDUC, en tant que président d'association, à adresser un courrier à la commission des finances concernant ses inquiétudes.

Karine DURIEUX ajoute que la commission priorise les associations qui dynamisent la vie de la commune.

Cédric GREVIN indique qu'il est important que les associations organisent des manifestations leur permettant de générer des recettes.

Le maire informe qu'il était d'usage que l'adjoint aux finances rencontre les associations avant d'attribuer les subventions pour les inciter à organiser des événements.

Geoffrey PAUL ajoute que certaines associations, en plus de leur subvention, bénéficie de prêts de salles, d'interventions de la part du service technique, ce qui engendre des frais pour la commune et sera à prendre en compte.

Ludivine JOVENIAUX informe qu'elle rencontrera, avec Roxane GHYS, chacune des associations afin de recenser leurs besoins au niveau des prêts de salles.

Le débat étant clos, le maire met au vote l'approbation du budget primitif 2026 :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 104 974,88 €

- Dépenses et recettes d'investissement : 825 400,02 €

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Le maire remercie la commission des finances pour la préparation de ce budget primitif.

3. DELIB_2026_018

Objet : Désignation d'un Grand Electeur appelé à constituer le collège d'arrondissement au titre de la compétence « eau potable »

Le maire indique que pour faire suite aux élections municipales des 15 et 22 mars derniers, le président du SIDEN-SIAN doit procéder à l'installation de son nouveau comité syndical. Celui-ci est composé selon des dispositions de l'article VII de ses statuts qui prévoient que chaque collectivité membre est, pour une compétence transférée, représentée directement ou indirectement au comité du SIDEN-SIAN par un ou plusieurs délégués titulaires sans suppléant.

Julien LEPOLARD se déclare candidat.

Après avoir procédé aux opérations de vote, Julien LEPOLARD est élu Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence "eau potable", l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Résultat du vote :

Nombre de votants	18
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	18
Nombre de voix obtenues	18

4. DELIB_2026_019

Objet : Désignation d'un Grand Electeur appelé à constituer le collège d'arrondissement au titre de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »

Julien LEPOLARD se déclare candidat.

Après avoir procédé aux opérations de vote, Julien LEPOLARD est élu Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence "gestion des eaux pluviales", l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Résultat du vote :

Nombre de votants	18
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	18
Nombre de voix obtenues	18

5. DELIB_2026_0220

Objet : Désignation d'un Grand Electeur appelé à constituer le collège d'arrondissement au titre de la compétence « défense extérieure contre l'incendie »

Cédric GREVIN se déclare candidat.

Après avoir procédé aux opérations de vote, Cédric GREVIN est élu Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence "Défense Extérieur Contre l'Incendie", l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Résultat du vote :	
Nombre de votants	18
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	18
Nombre de voix obtenues	18

6. DELIB_2026_021

Objet : Désignation d'un délégué et de son suppléant au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois

La commune étant adhérente au syndicat mixte du PNRA, elle doit y être représentée par un délégué issu de son conseil municipal. Il convient donc de nommer un délégué et son suppléant.

A la suite du retour de l'ensemble des communes adhérentes au Syndicat mixte du Parc, il sera procédé à une élection intermédiaire pour élire 11 représentants des communes au Comité syndical du parc. Tous les délégués communaux du Parc seront conviés à cette réunion envisagée le samedi 23 ou 30 mai matin.

Une fois passée cette étape, il sera procédé à l'installation du nouveau comité syndical avec l'élection du président et du bureau.

Guillaume HAUTCOEUR se déclare candidat en tant que titulaire

Karine DURIEUX se déclare candidate en tant que suppléante.

Après avoir procédé aux opérations de vote, Guillaume HAUTCOEUR est désigné délégué au Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, Karine DURIEUX est désignée suppléante de celui-ci, pour la totalité de leur mandat.

Résultat du vote :	
Nombre de votants	18
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	18
Nombre de voix obtenues	18

7. Désignation du correspondant défense

Cette désignation n'est pas soumise à délibération, mais le maire souhaite en discuter avec le conseil.

Il explique que la mission des correspondants défense s'organise autour de trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen et la mémoire et le patrimoine.

Informers les citoyens sur la politique de défense de la France, qui vise à assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'extérieur :

Pour vous permettre d'exercer pleinement cette mission, vous disposerez d'informations régulières qui vous seront directement adressées par la Délégation à l'information et à la communication de la défense (DICO) du ministère des Armées.

Sensibiliser les jeunes générations à la défense en constitue l'un des éléments essentiels :

Première étape du parcours de citoyenneté, l'enseignement de défense, dispensé dans le cadre de l'enseignement moral et civique, aide les jeunes à comprendre les valeurs qui fondent la République, avant le recensement obligatoire en mairie à 16 ans. La journée défense et citoyenneté (JDC) est le moment privilégié pour aborder et débattre des questions de défense et offre aux jeunes l'occasion d'une rencontre directe avec des représentants de l'institution militaire. La JDC est entièrement revue en 2025 pour la rendre plus attractive et interactive. Vous pouvez solliciter le soutien du délégué militaire départemental ou du centre du service national et de la jeunesse le plus proche pour mener à bien des actions armées-jeunesse dans votre commune.

Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité :

La mémoire éclaire la nécessité d'une défense et légitime l'effort de la Nation pour sa mise en œuvre. Vous pourrez vous appuyer sur le service départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) pour organiser des cérémonies commémoratives.

Le Délégué militaire départemental (DMD) sera votre point de contact, il saura vous conseiller et soutenir toutes les actions que vous souhaiterez mener sur les questions de défense.

Si nécessaire, le correspondant défense pourra être assisté d'une personne qualifiée dans le domaine de la défense n'appartenant pas au conseil municipal.

Mathis JEUNE et David LEDUC sont candidats.

Le maire se laisse le temps de la réflexion et désignera le correspondant défense ultérieurement.

8. Désignation du correspondant sécurité civile

De même que pour le correspondant défense, cette désignation n'est pas soumise à délibération mais le maire souhaite échanger sur ce point avec le conseil.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Cédric GREVIN est candidat et désigné par le maire qui prendra un arrêté de désignation à cet effet.

9. DELIB_2026_022

Objet : Désignation du référent « Village Ami Des Aînés »

Le maire rappelle que le conseil municipal, par délibération en date du 27 mai 2025 avait décidé d'adhérer au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

Karine DURIEUX indique qu'il convient de poursuivre la démarche vers la labellisation.

Elle informe qu'une première subvention a été obtenue et a permis à la commune d'être accompagnée dans le lancement de la démarche. Un diagnostic a pu être réalisé et un plan d'action a été établi et approuvé par le conseil municipal le 22 février 2026.

La prochaine étape consiste à actualiser le diagnostic en incluant les nouveaux élus, affiner le plan d'action et budgétiser certains axes de priorité.

L'ensemble des informations sera ensuite à renseigner sur la plateforme AnCodea avant l'audit final pour l'obtention du label.

Afin de poursuivre les actions engagées, le maire propose de :

- désigner en tant que représentant titulaire Mme Karine DURIEUX pour représenter la collectivité au sein de l'association
- désigner en tant que représentant suppléant Mme Margot VINCENT pour représenter la collectivité au sein de l'association.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

10. DELIB_2026_023

Objet : Fixation de la liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;

- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour les communes de + de 2 000 habitants.
La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.
Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (soit 32 personnes pour les communes de + de 2 000 habitants), proposée sur délibération du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

– 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

La proposition du maire est mise au vote.

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données, les noms proposés par le maire ne figureront pas au présent procès-verbal.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

11. DELIB_2026_025

Objet : Projet d'acquisition de la parcelle A3307

Le maire informe avoir reçu une proposition de vente pour la parcelle A3307 jouxtant la salle des sports. Il fait lecture du courrier reçu pour une proposition à 6 000 € net vendeur. Il est précisé qu'il existe un droit de passage, d'une largeur de 3m30, situé au 23a rue de la République sur ce terrain.

Le maire indique qu'il pourrait être envisagé de créer une issue de secours supplémentaire.

Geoffrey PAUL précise qu'il existe certes suffisamment de sorties de secours à ce jour mais qu'une issue supplémentaire permettrait de justifier davantage la demande de dérogation faite pour l'organisation du gala de danse de l'association EviDance à la salle des sports.

David LEDUC souligne le manque de stationnement au niveau de la salle des sports et propose de réfléchir à un éventuel projet de stationnement grâce à l'acquisition de ce terrain.

Le maire indique qu'il conviendra de rencontrer les propriétaires exerçant leur droit de passage et étudier les divers aménagements possibles.

La proposition d'acquérir la parcelle A3307 au prix de 6 000 € net vendeur est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

12. Questions diverses

Comme indiqué dans le règlement intérieur du conseil municipal, le maire rappelle qu'il convient de lui envoyer les questions diverses au moins 48 heures avant la réunion. Il demande à ce que celles-ci soient envoyées sur l'adresse email de la mairie : mairie@ville-poixdunord.fr

Question posée par Evan BAUDCHON :

« Un recours est-il envisagé au vu de la dégradation prématurée de la rue Odon Soufflet, avec des plaques d'égouts et des bouches à clé qui s'affaissent, ainsi que l'apparition de mauvaises herbes alors qu'il n'y en avait pas auparavant, situation dont plusieurs riverains se plaignent ? »

Le maire indique que c'est l'entreprise Jean Lefebvre qui a réalisé les travaux, sa demande de lever la caution bancaire avait été refusée par l'adjoint aux finances compte tenu des réserves qu'il avait émises. L'entreprise n'a pas donné suite, le maire reprendra donc contact avec elle.

Questions de David LEDUC :

« Dans le cadre de l'accessibilité des services publics, pouvez-vous préciser quelles mesures sont mises en place ou envisagées afin de permettre aux personnes en situation de handicap d'assister aux séances du conseil municipal ? »

Le maire indique qu'en effet la salle de réunions du conseil municipal n'est pas aux normes d'accessibilité mais qu'il a tenu à ce que l'intégralité des réunions soient diffusées en live pour permettre à tous les administrés de pouvoir les suivre.

Pour délocaliser les réunions, il faudrait que cela soit décidé d'une réunion à l'autre, en fonction des demandes des administrés. Il ajoute que le bâtiment de la mairie ne permet pas de créer une accessibilité aux normes PMR, d'autant plus qu'il se situe en face du monument aux morts, inscrit au titre des monuments historiques.

La fermeture d'une classe à la rentrée de septembre sera l'occasion de récupérer les bâtiments du cycle 3 et éventuellement de créer un accès aux normes à la mairie.

Ludivine JOVENIAUX rappelle que les réunions du conseil municipal se faisaient à la salle Joséphine Bataille lorsqu'un des élus avait besoin d'un accès PMR.

David LEDUC demande si concrètement le lieu de réunion pourra être délocalisé, notamment dans les locaux du cycle 3.

Le maire répond qu'il peut en effet le prévoir, précisant qu'il sera nécessaire d'une part de rendre les classes accessibles (il y a actuellement des marches pour entrer dans les classes) et d'autre part de créer un accès de la mairie à l'école pour relier les bâtiments.

« Demande de transmission de la PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) accompagné de la liste des bâtiments non conformes, le planning des travaux, le budget accessibilité, les demandes de subvention. »

Le maire indique qu'un diagnostic avait été réalisé en 2014, des travaux ont été réalisés dans certains bâtiments. Les informations n'ont pas été, à l'époque, enregistrées sur la plateforme dédiée (AD'APT) qui n'est plus accessible depuis 2024.

Les bâtiments communaux qui ne sont pas encore aux normes d'accessibilité sont à ce jour la mairie (dont le cas vient d'être évoqué), la salle Joséphine Bataille pour laquelle un projet est en cours, le terrain de foot dont la pente n'est pas aux normes et la salle Jacques Anquetil dont l'accès se fait en descendant deux marches.

David LEDUC demande si l'accessibilité du terrain de foot peut se faire facilement.

Le maire répond que la pente ne devrait pas dépasser les 6%.

Il ajoute qu'au niveau de la salle Joséphine Bataille, la pente étant actuellement à 13%, il était proposé d'acquérir un « pousse fauteuil ».

Le maire précise que Karine DURIEUX et Lionel SOIGNEUX ont repris les études qui avaient été réalisées et la commission cadre de vie sera chargée de proposer un plan d'action à ce sujet.

« Où en est-on des places de stationnement PMR ? »

David LEDUC précise qu'un nombre de places doit être réservé aux personnes en situation de handicap.

Karine DURIEUX lui demande au niveau de quelle salle communale il n'y aurait pas de place de stationnement prévue à cet effet.

David LEDUC cite la salle des sports.

Le maire répond qu'il existe une place PMR à ce niveau. La réglementation prévoit une place PMR pour 100 personnes accueillies. Il ajoute qu'il y en a également 2 au niveau de la mairie, 3 au niveau de la salle Joséphine Bataille et de la salle des fêtes, 1 au terrain de foot, 1 à la salle de musique.

David LEDUC ajoute qu'il ne faut pas se contenter du minimum.

Le maire répond qu'en aucun cas il ne peut privatiser une place de stationnement PMR en l'attribuant à une personne en particulier. Il précise que la matérialisation au sol d'une place PMR est plus large qu'une place standard et que la largeur des rues de la commune ne le permettrait pas.

Geoffrey PAUL demande à David LEDUC s'il a déjà eu des retours de personnes qui n'auraient pas pu se garer sur une place PMR. Il précise que si ce n'est pas le cas, il ne serait pas judicieux de supprimer du stationnement « standard » au profit de stationnement PMR qui ne serait pas utilisé.

David LEDUC répond que l'objet de sa question était simplement de connaître l'état des lieux.

« Point sur la plateforme de signalement de la commune »

Le maire rappelle que dans le cadre du RGPD la commune ne peut pas garder le nom des personnes qui effectuent des signalements. Un tableau sera tenu avec la date, le lieu et l'intervention réalisée suite au signalement.

David LEDUC indique qu'un registre RGPD doit être mis à disposition des élus.

Geoffrey PAUL répond qu'il n'y a que la personne déléguée à la protection des données qui peut avoir accès à ces informations, sur un temps limité.

Le maire informe que 18 signalements ont été effectués sur la plateforme (manque de stationnement dans une rue, demande d'intervention de la brigade bleue pour nettoyer la rivière, mégots de cigarettes sur les trottoirs, manque d'entretien des trottoirs de la part des riverains, éclairage public coupé la nuit, macadam détérioré par le passage des poids-lourds, stationnement d'un poids-lourd sur la Place Talma malgré l'interdiction, nids de poule...).

David LEDUC ce qui est fait par rapport à ces signalements car les informations n'ont pas été transmises au conseil municipal.

Le maire indique qu'il les transmet soit au service technique soit à la commission concernée (par exemple la commission sécurité pour des problèmes liés au stationnement).

David LEDUC ajoute que la donnée de conservation des données doit être cadrée, qu'il y a un droit de regard pour les élus. Il demande qui a accès aux signalements.

Le maire répond qu'ils arrivent sur la boîte email de la mairie, gérée par l'agent délégué à la protection des données.

David LEDUC propose d'anonymiser les signalements.

Geoffrey PAUL indique qu'il serait dans ce cas difficile d'obtenir un complément d'information si nécessaire.

David LEDUC pense qu'il est possible d'obtenir des informations précises sans pour autant connaître l'identité de la personne qui signale. Il ajoute que le fait de devoir déclarer son identité peut faire peur à celui qui souhaite partager une information.

Ludivine JOVENIAUX répond que compte tenu que le signalement s'effectue par email, rendre la procédure anonyme est difficilement réalisable.

Evan BAUDCHON pense que l'anonymat est dangereux.

« Nous soutenons pleinement la diffusion vidéo des conseils municipaux, qui est un outil important de transparence. Toutefois, cette diffusion doit impérativement respecter le cadre légal et les droits de chacun et nous parlons du public. Pouvez-vous nous confirmer que toutes les obligations réglementaires sont bien respectées à ce sujet ? »

Le maire informe que l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « les séances des conseils municipaux sont publiques ». Le principe de la publicité des séances du conseil municipal a été confirmé par la jurisprudence administrative. Du caractère public des séances du conseil municipal découle la possibilité d'enregistrer et de retransmettre ces séances par des moyens audiovisuels, sauf en cas de réunion à huis-clos et sous réserve des pouvoirs de police pouvant être exercés par le maire en cas de trouble à l'ordre public.

Les séances peuvent être enregistrées par toute personne présente à une séance, uniquement pour son usage personnel et sans possibilité de séquençage.

Le maire précise avoir reçu une autorisation écrite et signée de l'agent territorial présent lors de chaque séance.

Concernant le public, les chaises sont installées en dehors du champ de vision des caméras.

David LEDUC précise que ce n'était pas le cas lors de la séance d'installation du conseil municipal à la salle des fêtes.

Le maire indique que les personnes présentes ont été informées que la séance était filmée, elles pouvaient donc si elles le souhaitent s'installer en dehors du champ de vision.

David LEDUC suggère d'allumer les caméras au tout début de la séance et de la couper dès qu'elle est levée par le maire.

Ludivine JOVENIAUX demande si n'importe qui peut assister aux séances du conseil et les enregistrer.

Le maire répond que oui sauf en cas de réunion à huis-clos.

Ludivine JOVENIAUX demande si David LEDUC a sollicité l'autorisation du maire pour installer son propre matériel.

Le maire précise qu'il n'a fait aucune remarque à ce sujet ce qui implique qu'il n'était pas contre.

« Quelle est le coût de la réfection de l'ancienne ressourcerie ? »

Le maire indique que les travaux ont été réalisés en régie pour un coût de l'ordre de 2 000 € (serrures, chauffe-eau, toilettes, isolation, plâtrerie, peinture).

« Afin de renforcer la transparence de la vie communale, la municipalité envisage-t-elle de filmer et diffuser les réunions des commissions municipales, comme cela se pratique dans certaines communes ? »

Le maire répond que les réunions des commissions sont privées et réservées uniquement aux élus et ne seront donc pas filmées.

David LEDUC ajoute qu'elles pourraient l'être avec l'accord des élus.

Les élus concernés indiquent qu'ils ne le souhaitent pas.

David LEDUC informe qu'il a été demandé, dans le cadre des réunions des commissions, de transmettre les questions diverses 48 heures à l'avance, ce qu'il ne comprend pas.

Les vice-présidents des commissions indiquent que cela permet de préparer les réponses.

David LEDUC ajoute qu'il a été précisé que cette demande était conforme au règlement intérieur mais il précise que le règlement intérieur ne s'applique qu'aux réunions du conseil municipal et non pas aux commissions.

Guillaume HAUCOEUR fait remarquer à David LEDUC que s'il avait participé à l'une des réunions de commissions, il se serait rendu compte que chacun pouvait poser toutes les questions qu'il souhaitait.

David LEDUC répond qu'il n'a pas souhaité assister aux réunions des commissions compte tenu du fait qu'il n'était pas possible de poser des questions diverses si elles n'avaient pas été transmises 48 heures avant. Il ajoute que les réunions sont proposées les jours où il n'est pas disponible. Plusieurs échanges ont lieu à ce sujet.

« Au regard des obligations légales en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, pouvez-vous nous indiquer l'état actuel de mise en conformité des bâtiments communaux et de la voirie dans notre commune ? Par ailleurs, quelles actions ont été réalisées, quelles sont celles en cours, et quelles sont les perspectives d'aménagements prévues dans les années à venir afin de garantir une accessibilité pour tous ? »

La maire indique que cette question renvoie à une autre précédemment traitée.

Karine DURIEUX indique qu'un groupe de travail sur l'accessibilité a été créé lors de la réunion de la commission cadre de vie. Une recherche de documents internes à la mairie est en cours.

« Dans un souci de transparence et de participation citoyenne, ne serait-il pas pertinent de revoir l'horaire des conseils municipaux afin de permettre à davantage d'habitants d'y assister et aux élus de débattre dans de meilleures conditions. »

Le maire indique que ce point a déjà été traité lors de la précédente réunion du conseil municipal. Le maire indique que le travail des commissions permet de bien préparer les réunions du conseil municipal. Il fera en sorte de programmer une réunion tous les mois, voire un mois et demi, pour éviter que les réunions ne finissent trop tard.

« Dans un souci de transparence et de bonne information des élus, pourriez-vous nous communiquer un tableau récapitulatif des projets en cours et à venir, incluant leur état d'avancement, leur calendrier, leur coût estimé et les éventuelles subventions associés ? (Demandes déjà transmises en réunion du conseil municipal des 21 et 30 mars 2026) »

Le maire indique qu'un état des lieux des travaux a été réalisé et figure dans le compte rendu de la commission cadre de vie.

L'aspect financier a été évoqué lors du vote du budget.

« Un diagnostic sécurité de la commune est-il prévu ou disponible ? »

Le maire indique qu'il n'a pas compris cette question.

David LEDUC précise que cela concerne notamment le stationnement.

Le maire informe qu'il existe un arrêté réglementant la circulation et le stationnement sur la commune, affiché dans la mairie. Il ajoute qu'il devra être modifié suite au changement de côté du stationnement rue Pasteur réalisé après les travaux effectués par le Département.

« Quels sont les moyens humains et matériels actuellement disponible au sein du service technique de Poix du Nord ? »

Le maire indique en avoir discuté avec Karine DURIEUX qui propose à David LEDUC et ceux qui le souhaiteraient une visite des ateliers.

Carole GARCIA demande si le recrutement d'un agent au service technique suite à la création du poste a été fait.

Le maire confirme que le poste a bien été pourvu.

« Dans le cadre du soutien aux associations est-il prévu une subvention exceptionnelle lors de leur création ? »

Le maire indique qu'il était d'usage de verser une subvention de 250 € à toute nouvelle association qui en faisait la demande. Le conseil municipal décidera s'il souhaite continuer ou non dans ce sens.

David LEDUC complète sa question en demandant si, en cas de difficulté financière, la commune peut intervenir et aider une association.

Karine DURIEUX répond que les demandes exceptionnelles sont traitées en fonction de l'enveloppe allouée aux subventions.

David LEDUC demande qu'elles sont les règles fixées pour ces exceptions.

Karine DURIEUX répond qu'il s'agit des demandes formulées en dehors de la période définie. La commission des finances devra décider si elle distribue la totalité de l'enveloppe lors de l'octroi des subventions annuelles ou si elle souhaite en garder une partie en réserve.

Roxane GHYS ajoute qu'elle a été nommée référente des associations, notamment pour les aider dans leurs démarches administratives, pour qu'elles fassent part de leurs besoins techniques et/ou financiers. En fonction des besoins, elles seront orientées vers un service spécialisé ou vers la commission des finances.

Elle envisage avec Ludivine JOVENIAUX de rencontrer très prochainement chaque président d'association pour recenser les besoins particuliers. Elle prend l'exemple de l'association Evidance bénéficiera de l'aide des services techniques pour l'installation de la scène à l'occasion du gala et qui a été aidée également dans le montage du dossier de demande de dérogation pour l'organisation du gala à la salle des sports.

« Pouvez-vous nous présenter un état précis du dispositif de vidéoprotection : nombre de caméras, localisation, modalité d'accès aux images, durée de conservation, cadre légal et bilan d'efficacité ? »

Le maire indique que 6 sites sont à ce jour équipés de la vidéoprotection : salle des fêtes et salle Joséphine Bataille, city, service technique, parc Wallerand et terrain de tennis, maison des associations et terrain de foot. La capacité de stockage est de 15 jours avec écrasement des données au fur et à mesure. Il précise que l'arrêté préfectoral n'a pas encore été mis à jour, les personnes habilitées à visionner les images sont à ce jour Geoffrey PAUL, le policier municipal et lui-même.

Il ajoute que plusieurs affaires ont pu être réglées grâce à la vidéoprotection. Il trouve le système assez dissuasif et sécuritaire.

David LEDUC demande le dispositif sera élargi.

Le maire indique qu'il a déjà été étendu lors de l'installation du parc d'activités seniors au parc Wallerand.

Geoffrey PAUL ajoute qu'un autre projet d'extension n'a pas pu être réalisé pour des raisons budgétaires et notamment une demande de subvention refusée.

« Je constate que les dates et lieux des commissions municipales sont fixés sans concertation préalable. Serait-il possible d'envisager une organisation permettant de mieux prendre en compte les disponibilités de chacun ? »

Ce point a déjà été évoqué. Le maire conseille à chaque vice-président de commission de proposer plusieurs dates de réunions et de prendre en compte les disponibilités de chacun.

13. Informations diverses

***Délégations données aux conseillers délégués**

Lionel SOIGNEUX a reçu une délégation de fonctions pour le suivi de la médiation locale, sans date de fin.

Mathis JEUNE a reçu une délégation de fonctions pour le suivi de la mémoire et des sports avec délégation de signature pour tout devis d'un montant inférieur à 300 € TTC, sans date de fin.

***Compte-rendu de la réunion de la commission festivités**

Roxane GHYS rappelle que la commission est composée de 13 membres, que la réunion s'est tenue le 2 avril 2026 et qu'elle y a été élue vice-présidente.

Elle précise que l'objet de la réunion était d'établir une ligne de conduite de ce qui continuerait d'être organisé ou non dans la commune.

L'objectif du mandat sera essentiellement de redynamiser la vie locale et développer la culture, notamment par le théâtre. Un projet de faire intervenir une compagnie de théâtre par le biais du CCAS est en cours.

Les feux de la Saint Jean auront lieu le 19 juin 2026. Il est rappelé que la manifestation est gérée par l'association des sociétés podéennes et non la commune. La municipalité intervient uniquement dans le choix de l'animation. C'est le groupe « les 6 doigts de la main » de Louvignies Quesnoy qui a été retenu pour une prestation de 2 heures.

Pour les festivités du 14 Juillet, le feu d'artifice sera tiré le 14 et non plus aux alentours du 18 ou 19. Le prestataire choisi est La plateforme de Le Quesnoy.

La commission a décidé qu'il n'y aurait plus, à partir de 2027, de ducasse organisée en juillet. Elle aura lieu en 2026 compte tenu que les courriers avaient déjà été envoyés aux forains.

En ce qui concerne la marche colorée, le conseil municipal des jeunes n'ayant pas encore été élu, la commission festivités a décidé d'organiser cet événement.

Au niveau des autres manifestations, il y aura le repas des aînés en octobre, un spectacle pour les enfants et le Noël du personnel communal en décembre.

La commission apportera des nouveautés au cours du mandat mais elles restent à ce jour en cours d'élaboration.

Un ciné plein air aura lieu le 10 juillet, offert par la Communauté de Communes du Pays de Mormal. Le film choisi est « Super papa ».

Le concert d'orgues a été validé pour le second semestre 2026, tout comme « Bibliothèques en fête ».

Evan BAUDCHON informe qu'une réunion s'est tenue à l'initiative de Christophe QUONIOU, président de l'association Ch'ti Louis Team, et Corinne BRUYER, présidente de l'association des sociétés podéennes, afin de préparer plusieurs animations à l'occasion du weekend du 10 au 14 juillet. Toutes les associations avaient été invitées.

Il indique qu'il est prévu que le week-end de festivités soit inauguré le 10 et débiterait par le ciné plein air.

La marche colorée devrait être organisée le 11 en faisant en sorte que l'arrivée se fasse dans un lieu où serait prévu un apéritif dinatoire.

Une exposition de voitures anciennes et un pique-nique géant pourraient avoir lieu le dimanche 12.

Un atelier de création de lampions voire de décoration de vélos seraient organisés le 13.

Le week-end s'achèverait avec le traditionnel défilé, le concours de pétanque, la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice le 14.

D'autres animations pourraient s'ajouter à ce programme.

*Compte-rendu de la réunion de la commission numérique

La réunion s'est réunie le 13 avril 2026 et a élu Cédric GREVIN vice-président. Il présente le compte-rendu de la réunion.

La commission a pour mission de répondre à une forte demande de communication de la part de la population. Les efforts récents ont porté leurs fruits, en particulier sur la page Facebook de la ville, dont l'audience a explosé, passant de 500 vues par jour à plus de 25 000 vues lors des pics d'activité. Des vidéos récentes ont connu un grand succès, avec des chiffres atteignant 10 000 vues pour l'une et entre 6 000 et 7 000 pour une autre. Le maire a exprimé sa satisfaction et a encouragé la commission à poursuivre sur cette lancée. Cédric GREVIN remercie Evan BAUDCHON et Callysta DUPONT pour leur implication et la prise de photos lors des différentes manifestations.

Il ajoute que deux projets immédiats ont été identifiés :

- La modernisation des affiches de commémoration : une demande a été faite de remplacer les affiches actuelles, jugées trop simplistes (une feuille blanche avec un simple contour bleu-blanc-rouge), par un design plus moderne.

Une première affiche pour les commémorations/manifestations de mai a été diffusée sur les réseaux et affichée sur les différents panneaux de la commune.

- Vidéo promotionnelle pour l'école : une proposition a été faite pour créer une vidéo de présentation de l'école afin de dynamiser les inscriptions qui sont en cours jusqu'au 22 mai. L'objectif est de contrer l'image extérieure peu attrayante du bâtiment en montrant les atouts internes : la propreté des salles de classe, les équipements numériques (ENI), l'accès à la salle de sport, les séances à la piscine et les sorties (cirque, cinéma). Ce projet est jugé important pour lutter contre une potentielle fermeture de classe.

Pour faire face aux limites des réseaux sociaux, la commission a décidé d'adopter une application dédiée.

Deux solutions ont donc été comparées : Panneau Pocket et Ma ville connectée.

« Panneau Pocket » est utilisée par de nombreuses communes et par la gendarmerie. Elle permet une communication directe (alertes, infos pratiques), un annuaire des commerçants, une boîte à idées avec sondages, et un module de signalement citoyen (photo, géolocalisation). La formule de base coûte 230 € par an, avec un supplément de 100 € pour le module de signalement, soit un total de 330 € par an. Une réduction de 60 € est appliquée grâce à l'adhésion de la commune à l'Association des Maires Ruraux. L'application a un tarif très compétitif, une mise en place rapide (2 heures), un support de communication inclus (flyers, affiches, panneau d'entrée de ville), et nombre illimité d'administrateurs.

De plus, l'application permet une inter connexion avec le site internet et le panneau électronique.

En comparaison, « Ma Ville Connectée » coûterait beaucoup plus chère, avec un coût de base de 350 € et de nombreuses options payantes, comme 100 € pour l'interconnexion avec le site web. Le module périscolaire pourrait coûter jusqu'à 5000 €.

La commission a unanimement voté pour l'adoption de Panneau Pocket en incluant le module complémentaire de signalement. Ce choix est motivé par le rapport fonctionnalités/prix. L'outil permettra de centraliser l'information et d'offrir un canal de communication direct et efficace avec les administrés.

Un document de présentation de l'application est partagé aux élus.

Le maire précise que l'application permet également à ceux qui ne sont pas connectés aux réseaux sociaux de pouvoir se renseigner sur la vie de la commune.

Cédric GREVIN ajoute qu'un module est accessible aux associations pour leur permettre de diffuser leurs affiches sous un profil utilisateur. C'est à l'administrateur de valider ensuite la publication. Cela permet de gagner du temps et de réduire les échanges de mails.

Le maire demande si quelqu'un s'oppose à l'acquisition de l'application « Panneau Pocket ».

Guillaume HAUTCOEUR demande si l'engagement est annuel.

Cédric GREVIN répond que oui.

David LEDUC demande ce que deviennent les données.

Cédric GREVIN précise qu'aucune donnée n'est collectée et que l'application est conforme au RGDP.

Au niveau de site web de la ville, Cédric GREVIN informe qu'il nécessite un lourd travail de refonte.

Il indique avoir reçu un devis de l'entreprise Utopia, qui a réalisé le site de la ville du Quesnoy, a présenté un premier devis de l'ordre de 8 000 €.

En fonction des contraintes budgétaires, une première phase à hauteur de 3 850 € pourrait être envisagée. La commission étudiera cette option et la présentera lors d'une prochaine séance.

En ce qui concerne la diffusion des réunions du conseil municipal, Cédric GREVIN indique qu'elle a d'abord été réalisée avec son matériel personnel qui présentait des limites notamment au niveau de la prise de son.

La société TETRA, partenaire technique de la commune, a été sollicitée pour du matériel plus performant.

Un écran numérique a été prêté afin d'être présenté en direct. Le coût serait de l'ordre de 6 000 € TTC (avec récupération de la TVA en n+1).

La commission numérique propose l'acquisition de cet écran qui pourra également être utilisé pour les réunions en visioconférence.

*Compte-rendu de la réunion de la commission cadre de vie

Karine DURIEUX indique que la réunion a eu lieu le 21 avril et a débuté par les questions diverses qui sont présentées à l'ensemble des élus :

« Y a-t-il un planning pour le passage de la balayeuse afin d'informer les rues concernées ? »

Il n'est actuellement pas possible d'établir un planning pour le passage de la balayeuse car c'est un travail effectué à « temps perdu ». Il sera juste possible de communiquer sur les réseaux sociaux 2 jours avant le passage hors travaux d'urgence. Le fait de prévenir les riverains ne garantit pas l'absence de stationnement le jour du passage.

David LEDUC indique que la balayeuse n'est pas efficace sur les pavés.

Karine DURIEUX répond que les pavés nécessitent en effet un complément manuel.

« Fermeture de la barrière du cimetière la nuit »

La barrière n'a à ce jour pas pu être réparée faute de disponibilité de l'entreprise avec laquelle travaillait la commune. Il est proposé de contacter une autre entreprise pour essayer d'obtenir une intervention plus rapide.

Le maire précise que la panne est due au fait qu'un automobiliste avait reculé dans le système et n'avait pas informé la commune.

« Serait-il possible d'installer des caméras de vidéoprotection au cimetière ? »

Il est techniquement possible d'en installer mais cela à un coût que la commune ne peut pas se permettre pour l'instant.

Karine DURIEUX que la commission a ensuite fait un point sur les travaux et projets en cours :

Au niveau de la salle des fêtes Keighley Hall, la commune a réceptionné le Rapport de Vérifications Réglementaires Après Travaux (RVRAT) par le Bureau Veritas le 16 avril 2026. Ce rapport est un contrôle technique du bâtiment. Il permet d'évaluer la conformité de l'ouvrage avec les dispositions réglementaires relatives à la sécurité des personnes dans les ERP.

Il reste encore quelques petites non conformités à lever allant de la transmission de documents, à de l'affichage de plans et de consignes de sécurité à la réalisation de quelques travaux d'électricité.

Le point concernant la pompe à chaleur a été évoqué en début de séance lors du compte rendu de l'exécution des pouvoirs délégués.

Les travaux du pont ruelle aux Loups ont été évoqués lors du vote du budget. Le maire a signé ce mardi 21 avril le devis du cabinet Theorems pour la maîtrise d'œuvre des travaux.

Deux devis ont été sollicités pour les travaux l'étang : enrochement côté droit et protection de la berge côté gauche par des parois berlinoises (poutres de fer et traverses en bois) sur une longueur de 35 m.

Le montant total des devis s'élève 34 644, 60 € HT soit 41 573, 52 € TTC. Le 26 février 2026 le conseil municipal a délibéré pour une demande de subvention ADVB (Aide Départementale aux Villages et Bourgs) au taux maximal de 40 % soit 13 857,84 €. Le dossier de demande de subvention ADVB sera déposé au plus tard le 15 juin 2026.

Au niveau de la salle Joséphine Bataille, il a été constaté que l'escalier de la sortie de secours se désolidarise du bâtiment. Il va falloir programmer une reconstruction totale de l'escalier car celui-ci n'est pas aux normes. Les autres accès au bâtiment ne répondent pas non plus aux normes en vigueur.

En 2025 l'association Mobilité réduite mandatée par la commune a réalisé une étude sur l'accessibilité de la salle Joséphine Bataille.

La commission propose de continuer la démarche de mise aux normes d'accessibilité de la salle Joséphine Bataille (salle + sous-sol) en profitant de la démarche Village Ami des Aînés qui permettra demander une subvention auprès du Fond d'appui pour des territoires innovants seniors (FATIS 2).

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

L'extension du columbarium au cimetière fait également parti des projets en cours.

Le 22 décembre 2025 le conseil municipal a délibéré pour une demande de subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) au taux de 40 % soit un montant de 19 095,88 € et pour une demande de subvention ADVB au taux également de 40 % afin d'atteindre le taux maximal autorisé de 80 %.

Entre temps la commune a reçu le compte rendu du passage du Jury du label Villes et Villages Fleuris qui demande une végétalisation progressive du cimetière pour répondre aux exigences de la loi zéro phyto.

Le projet d'extension ne répondant pas aux exigences de la loi (allées en sable stabilisé nécessitant un désherbage chimique) il est préférable de faire modifier le devis. Une des solutions possibles est le remplacement du sable stabilisé par des dalles végétalisées à faible entretien.

Le commercial de l'entreprise VGS Art, qui a réalisé le devis initial, a été rencontré pour trouver une solution technique adaptée.

Karine Durieux ajoute que la stèle place du Général de Gaulle présente un problème de stabilité. Les services techniques ont dû sécuriser la stèle en posant des barrières autour car elle menaçait de tomber.

La commission propose au conseil municipal une stabilisation temporaire de la stèle (par un encadrement métallique ou autre dispositif) pour permettre la cérémonie du 18 Juin et en parallèle l'étude du réaménagement de la zone comprenant la stèle, le banc et la poubelle sans empiéter sur la zone de stationnement. L'association des anciens combattants ainsi que les riverains seraient inclus dans la démarche. Le conseil municipal est favorable à cette démarche.

Le thème de la propreté urbaine, notamment les problèmes de déjections canines, a ensuite été abordé.

La commission cadre de vie propose :

- de modifier l'arrêté du maire en date du 28 juillet 2017 concernant les animaux domestiques (abandon, divagation, déjections...) de la façon suivante :

- Suppression de l'article 3 « Les déjections des animaux domestiques ne sont autorisées que dans les caniveaux des voies publiques, à l'exception des endroits où se trouvent les passages pour piétons et aux emplacements de stationnement des véhicules spécialement désignés ainsi qu'aux arrêts des véhicules de transport en commun. »
- Remplacement de l'article 4 « Tout propriétaire ou détenteur d'un animal domestique a l'obligation de ramasser les déjections faites sur la voie publique en dehors des endroits prévus à l'article précédent » par « Tout propriétaire ou détenteur d'un animal domestique a l'obligation de ramasser les déjections faites sur l'ensemble de l'espace public de la commune ».

- de supprimer les « crottoirs » car non utilisés par les propriétaires d'animaux

- de mettre à disposition en mairie des sacs à déjections canines en attendant d'étudier l'installation de distributeurs de sacs à déjections avec poubelles au niveau des espaces verts de la commune (parc Wallerand, City, étang, jardin de Burgbrohl...) et de communiquer sur cette action

- de renforcer la verbalisation des propriétaires d'animaux ne ramassant pas les déjections de leur animal.

En ce qui concerne les déchets, il est proposé par la commission cadre de vie :

- de réaliser une étude de faisabilité sur l'ajout de poubelles de rue et de voir s'il y a un financement possible de la part de la CCPM (notamment sur les poubelles de tri)

-d'étudier la distribution de cendriers de poche et/ou l'installation de cendriers dans les rues et/ou d'équiper les poubelles de rue « d'écrase-mégots » ou « éteignoirs ».

La commission propose également un affichage des règles de bonne conduite dans tous les espaces verts de la commune avec une campagne de communication.

Il est proposé par la commission cadre de vie de reconduire le concours des maisons fleuries mais de restreindre la participation aux façades, devantures et jardins visibles depuis la voie publique, les cours intérieures n'apportant pas de plus-value à la qualité de l'espace public.

Les participants ne seront donc plus obligés d'être présents lors du passage du jury.

Les critères d'évaluation se rapprocheront de ceux du concours départemental des maisons fleuries du label Villes et Villages fleuries.

Le règlement du concours, la composition du jury et la date du passage du jury sont encore à déterminer.

En ce qui concerne la lutte contre le bruit, la commission propose d'étudier la possibilité de ne faire qu'un seul arrêté sur le bruit à partir des deux arrêtés du maire en date du 31 août 2017 et d'ajouter un article le bruit généré par les véhicules à moteur du genre bruit excessif d'accélération, de freinage, réglage de moteur (sauf pour les réparations indispensables à la remise en service d'un véhicule).

Un groupe de travail sur l'accessibilité (qui sera ensuite ouvert aux habitants) a été créé et est composé de Karine DURIEUX, Lionel SOIGNEUX, Julie BETHENCOURT et Carole GARCIA. Roxane GHYS et Alice NAVEAU demandent à intégrer ce groupe de travail.

Ludivine JOVENIAUX indique que plusieurs communes mettent à disposition des habitants des pièges à frelons, pour attraper les femelles à des périodes bien précises.

Karine DURIEUX répond que l'idéal est d'intervenir courant mars.

Elle ajoute que le Parc Naturel de l'Avesnois avait obtenu une subvention pour la destruction de nids de frelons asiatiques mais que l'enveloppe est épuisée.

*Compte-rendu de la réunion de la commission sécurité

Cédric GREVIN remercie les membres de la commission de l'avoir élu vice-président le 20 avril 2026.

Il indique que la commission a d'abord comparé les chiffres de 2024 et 2025 pour la commune (source : Gendarmerie). Une bonne coopération est soulignée entre la police municipale de Poix-du-Nord et la Gendarmerie. Les contrôles seront intensifiés, notamment en matière de vitesse et de délits routiers.

Au niveau des contrôles de vitesse et de sécurité routière, la dernière opération de contrôle radar remonte à trois ans. Un véhicule avait été contrôlé à plus de 75km/h.

Cédric GREVIN informe que le policier municipal avait été invité à participer à la réunion de la commission et le remercie pour les informations communiquées.

Le policier municipal a évoqué un relevé d'infractions commises sur la commune : 57 relevées en 1h30 concernant le stationnement.

Un arrêté avait été pris pour limiter le coût de l'amende lié à un stationnement interdit sur trottoir à 35 € au lieu de 135 € (pour tenir compte du contexte social). Toutefois l'amende pour stationnement dangereux est de 135 € (par exemple le stationnement sur passage piétons).

Il est précisé que les amendes n'entrent pas dans les caisses de la commune mais que la commune peut bénéficier de subvention du Département au titre des amendes de police.

Une communication sera prochainement lancée pour sensibiliser sur le stationnement. Une période de prévention sera définie mais les sanctions seront ensuite appliquées.

Roxane GHYS souligne une problématique au niveau de la salle des sports : les gendarmes ne peuvent pas verbaliser le mauvais stationnement devant la salle à cause du fait qu'il n'y ait pas de panneau indiquant que le stationnement est réservé aux services de secours.

Christophe WILLERY demande, à partir du moment où le policier municipal sera amené à verbaliser après la phase de prévention, s'il aura ordre de rester impartial et de verbaliser quoi qu'il arrive, peu importe qui.

Le maire indique que c'est ce qu'il a demandé au policier municipal et il précise que lorsque que la verbalisation est enregistrée le maire n'a aucun pouvoir pour intervenir. Il ajoute que le policier municipal sera invité à une prochaine réunion du conseil municipal pour présenter ses missions, les problèmes rencontrés.

Christophe WILLERY évoque le problème de stationnement au niveau de l'entreprise Décors Fins qui rencontrent de plus en plus de difficultés lors des livraisons. L'ouverture de la boulangerie dans le local rue de la République entraine un stationnement sur les bandes réservées à la livraison.

Roxane GHYS indique qu'il y a une possibilité de règlementé par arrêté municipal.

Cédric GREVIN indique que le policier municipal et des riverains ont signalé plusieurs cas de conduites en excès de vitesse.

La commission propose l'acquisition d'un radar pour un coût de l'ordre de 800 €. Il est précisé qu'un seul agent de police municipale ne peut effectuer que de la prévention, sans possibilité de verbalisation.

La verbalisation nécessite la présence de deux agents, ce qui pourrait être rendu possible via une convention avec Le Quesnoy ou Landrecies par exemple.

Roxane GHYS précise que le policier municipal, même sans radar, a la possibilité de verbaliser à hauteur de 90 € un conducteur qui lui semblerait en excès de vitesse excessif.

Corinne BRUYER propose que le radar soit acheté avec une autre commune compte tenu qu'il pourrait lui servir également.

La commission propose aussi d'acquérir un appareil permettant de contrôler l'alcool au volant.

David LEDUC indique qu'il préférerait, au lieu d'investir dans un radar, aménager les routes de sorte à casser la vitesse et sécuriser les lieux.

Le maire lui demande quel type d'aménagement.

David LEDUC propose de poursuivre les aménagements de type chicanes.

Le maire répond que ces aménagements ne sont malheureusement pas suffisants.

Cédric GREVIN ajoute que l'idée de la commission était de donner davantage de compétences à la police municipale qui ne peut pas intervenir dans certains cas par manque de matériel.

Au niveau de la rue Pasteur, une solution temporaire a été trouvée avec un riverain inquiet du changement de sens de stationnement et de la gêne pour la sortie de son véhicule et de sa remorque.

Le maintien des chicanes rue des Warrennes est confirmé pour ralentir la circulation, mais leur largeur sera réduite à la demande du Département, gestionnaire de la voirie.

En ce qui concerne le marquage au sol, Cédric GREVIN indique que la peinture actuelle (à l'eau) est peu durable (environ 6 mois). L'utilisation d'une peinture routière plus résistante (type résine, garantie jusqu'à 10 ans) est à l'étude, sous réserve de compatibilité avec le matériel existant.

Une demande des riverains de la rue des Arts a été formulée pour changer le sens de circulation et modifier le stationnement pour permettre d'ajouter 2 à 3 places supplémentaires.

Au niveau des abords du collège Montaigne, un incident récent (élève renversé sans gravité) a mis en évidence l'urgence d'améliorer la sécurité rue Henri Roland.

La commission propose de matérialiser clairement la sortie du collège, de limiter la vitesse à 10 ou 30 km/h, de déplacer les radars pédagogiques vers cette zone et de réinstaller des barrières pour empêcher le stationnement des parents.

Le maire ajoute que le parking récemment créé en haut de la rue Keighley va devoir être fermé.

Christophe WILLERY propose l'installation de panneaux flash clignotants comme au niveau de la rue des Warrennes.

Cédric GREVIN informe qu'une communication avec le numéro de téléphone du poste fixe de la police municipale va être lancée : les appels seront transférés vers son téléphone portable.

Une réflexion sur le recrutement d'un ASVP pour assurer la continuité du service est en cours.

Un recrutement en CDD pourrait être envisagé pour juillet-août afin de réaliser les travaux de marquage routier et réduire le recours à des entreprises externes.

* Compte-rendu de la commission jeunesse

Ludivine JOVENIAUX indique que la réunion a eu lieu le 22 avril et remercie les membres de la commission dont elle a été élue vice-présidente.

Elle informe avoir exposé, par le biais d'une cartographie, les axes et missions qui gravitent autour de la commission jeunesse : école, collège, garderie, restaurant scolaire, personnel affecté à l'école (en liaison avec la secrétaire chargée de l'organisation du temps de travail), le cadeau des élèves de CM2 quittant l'école pour le collège, la Saint Nicolas, Noël, le centre aéré et le conseil municipal des jeunes.

Elle précise que chaque membre intéressé de la commission pourra l'accompagner ou la remplacer dans les différents axes.

Elle rappelle que le CMJ a été mis en place lors du précédent mandat et que la commission a la volonté de poursuivre ce dispositif pour permettre aux jeunes de s'exprimer au travers d'idées, de propositions, et d'actions. La commission souhaite également que le CMJ soit représenté à chaque commémoration et pour chaque action de la commune.

Le CMJ sera encadré et animé par Evan BAUDCHON, ancien élu du CMJ, Callysta DUPONT sera sa suppléante.

Evan BAUDCHON et Callysta DUPONT travailleront sur les étapes à mettre en place avant la prochaine élection du CMJ et les proposeront à la commission pour validation.

Ludivine JOVENIAUX indique que la commission a travaillé sur les projets qu'elle souhaitait mettre en place à partir de 2027 : bourse au permis en échange d'une activité à intérêt collectif, aire de jeux pour les jeunes enfants, maison des jeunes, aide aux devoirs (à voir avec la directrice de l'école).

Alice NAVEAU RONCHIN précise que les Activités Pédagogiques Complémentaires mises en place à l'école ne sont pas de l'aide aux devoirs. Elle ajoute qu'il existe des stages de réussite organisés pendant les vacances scolaires qui s'apparentent à du soutien scolaire. Ce sont deux activités qui relèvent de l'éducation nationale alors que l'aide aux devoirs est une activité périscolaire.

Ludivine JOVENIAUX ajoute que pour l'aide aux devoirs il faut recruter du personnel qualifié.

Les autres projets de la commission sont de mettre à l'honneur les lauréats (brevet, bac, études supérieures), création de baby gym, cadeau de bienvenue aux nouveau-nés et aux mariés.

Au niveau des récompenses pour le passage en 6ème le conseil municipal offrait une calculatrice scientifique et un livre. La commission propose de remplacer le livre par une carte cadeau de 10 ou 15 € et de maintenir la calculatrice scientifique.

Pour la Saint-Nicolas, le conseil municipal offrait un livre et la prestation de la venue des ânes. La commission souhaite poursuivre cette tradition.

Pour Noël, le conseil municipal offrait une coquille, une clémentine et chocolats, la commission poursuivra également cette tradition. Un spectacle sera également proposé par la commission festivités en partenariat avec la CCPM.

Le maire rappelle que la commission fait part de ses propositions. Si un élu souhaite partager son point de vue ou n'est pas d'accord avec les propositions il peut tout à fait le faire savoir.

Evan BAUDCHON propose d'offrir une carte cadeau « culture ».

Ludivine JOVENIAUX cite les questions diverses évoquées lors de la réunion de la commission :

« Serait-il possible d'ouvrir une discussion quant à la dénomination de l'école ? »

La commission est unanimement d'accord sur cette belle idée. Une proposition a été retenue tant pour la symbolique que pour l'histoire. Il s'agit de proposer le nom des enfants, âgés de 3, 5, 6, 8, et 9 ans, arrêtés dans notre école et emmenés par les allemands vers le camp de concentration Auschwitz. La famille YUNG et KOECLERC.

Karine DURIEUX et Roxane GHYS indiquent que les enseignants travaillent également sur ce projet.

« Serait-il possible d'ouvrir une discussion sur la réservation de la cantine ? »

Un assouplissement est possible mais cela ne doit pas devenir automatique. Il faut rester prudent pour ne pas avoir de demandes abusives. La réservation est possible jusqu'au vendredi 9h, ensuite un travail entre la mairie, l'école, le responsable cuisine et le prestataire est complexe et présente des impératifs. De ce fait des réservations de dernières minutes ne sont pas possibles. La seule souplesse envisagée est d'inscrire un enfant les jeudis et vendredis éventuellement en cas d'oubli.

Corinne BRUYER propose, en cas d'absence d'un enfant malade dont le repas aura été livré, d'alerter les parents pour informer qu'une place est disponible.

Le maire souligne le problème du manque de communication. Il informe que suite à une mauvaise communication auprès de l'école de la part des parents, un enfant est rentré seul le midi jusqu'à Salesches. Il précise que dès qu'un changement intervient dans la réservation de repas, il ne faut oublier aucune des personnes à prévenir.

Le maire indique que le système actuel n'est pas assez souple pour retenir la proposition de Corinne BRUYER.

« Serait-il possible d'y manger et de visiter l'école ensuite ? »

Les élus intéressés créeront individuellement leur compte de réservation de repas, compte tenu du fait que le repas doit être payé à la réservation.

« Serait-il possible de revoir le parcours du cross du collège ? »

Johanna ALLAIRE précise que le parcours a été réduit depuis de 2 ans. La demande pourra toutefois être transmise au collège par le biais d'un parent d'élève.

Roxane GHYS précise que le parcours du cross a été adapté en raison du Plan Vigipirate.

Johanna ALLAIRE ne comprend pas pourquoi les parents ont un accès sur le parcours du cross dans d'autres communes et pas à Poix du Nord.

Ludivine JOVENIAUX indique que la commission souhaite que le drapeau soit remis dans l'école avec notre devise de la République française : Liberté, Egalité, Fraternité.

Elle ajoute que les inscriptions scolaires sont ouvertes depuis ce 23 avril, il est prévu une intervention de la commission numérique pour élaborer une vidéo pour promouvoir l'école.

Au niveau des chiffres :

- le nombre d'élèves est de 173 au 5 janvier 2026
- 75 enfants fréquentent le restaurant scolaire en moyenne/jour
- 14 enfants fréquentent la garderie du matin en moyenne/jour
- 11 enfants fréquentent la garderie du soir en moyenne/jour
- une suppression de classe est confirmée. Une réflexion de regroupement vers les cycles 1 et 2 est en cours.
- la fête de l'école aura lieu le 26 juin.

La prochaine réunion aura pour objet la préparation du Conseil Municipal des Jeunes et la relecture des règlements intérieurs (garderie, restaurant scolaire et permis à points).

Evan BAUDCHON ajoute que le 5 mai à 17h15 aura lieu le concours des as de la lecture à la salle des fêtes.

*Compte-rendu de la réunion du conseil d'école

Les points importants viennent d'être abordés.

*Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du collège

Roxane GHYS indique qu'un point financier a été fait et les voyages culturels organisés ou prévus ont été évoqués.

*Course cycliste

Le maire rappelle que la commune accueillait la course cycliste fin août / début septembre à l'occasion de la finale du challenge Jakiela. Il souhaite connaître l'avis du conseil municipal quant au maintien ou non de l'organisation de la course sur la commune.

Karine DURIEUX demande quel en est le coût total (financement de la course, heures effectuées par le service technique et la police municipale).

Mathis JEUNE demande si un engagement avait été pris.

Le maire indique qu'il y avait simplement eu un engagement verbal de l'ancien maire. Il ajoute que la commune participe à hauteur de 1 500 € pour l'indemnisation des signaleurs, il faut démonter certaines chicanes, le service technique intervient pour l'installation de barrières etc... et le policier municipal pour la sécurité.

Mathis JEUNE demande si la course apporte du bénéfice aux entreprises podéennes.

Karine DURIEUX pense que la boucherie et le primeur seront pénalisées par l'organisation de la course.

Roxane GHYS ajoute que le parquet de la salle des fêtes avait été abîmé par des coureurs et des accompagnants qui étaient entrés avec leur chien dans la salle.

Mathis JEUNE considère que la course apporte une animation dans la commune.

Karine DURIEUX ajoute que la course pourrait pénaliser l'organisation du concours de pêche s'ils sont prévus aux mêmes dates.

Le maire lance une consultation pour le maintien ou non de la course. 9 sont contre, 6 s'abstiennent.

La commune n'accueillera donc pas la finale de la course cycliste.

Le maire informe avoir placé sur la table un pin's pour chacun des élus à porter lors des manifestations.

*Prochaines commémorations et manifestations

Mathis JEUNE informe que la commémoration de la journée du souvenir des déportés a eu lieu le 27 avril.

Le 1^{er} mai sera l'occasion de mettre à l'honneur les médaillés du travail.

Viendront ensuite les commémorations du 8 Mai, du 18 Juin, du 14 Juillet et du 11 Novembre.

Mathis JEUNE précise que l'horaire de la commémoration du 8 Mai a été décalé à 9h pour permettre une participation plus longue de l'harmonie municipale.

Il ajoute que les associations, les enfants de l'école, le commandant de la brigade de gendarmerie de Landrecies, le Député et le Sénateur ont été invités.

Evan BAUDCHON demande pourquoi un seul sénateur a été invité.
Mathis JEUNE répond qu'il a invité le sénateur de la circonscription.

* Voyage à Keighley

Mathis JEUNE fait le résumé des 4 jours de voyage.

Il indique qu'ils ont été accueillis par Kris, maire actuellement en fonction. Le planning était bien chargé et très bien programmé et cadré.

Les signatures de renouvellement de jumelage ont été apposées sur des documents réalisés à la main et représentant deux mois de travail. Ils seront envoyés à la mairie par courrier pour ne pas être abîmés durant le voyage.

Une cérémonie officielle à la mémoire des victimes de la guerre a été organisée. Un repas de charité a ensuite été organisé par le maire. Ce fut l'occasion de rencontrer des membres du conseil municipal de Keighley et la future maire (le maire change tous les ans en Angleterre).

Une visite de quelques monuments et lieux importants a été proposée, notamment la mairie de Bradford, 6ème ville en termes de population anglaise. L'accueil s'est fait par le maire et son adjointe avec visite de l'hôtel de ville et de la salle du conseil municipal.

Le séjour s'est clôturé par une soirée dans une salle de spectacles.

Les anglais ont précisé avoir été bien reçus lors de l'inauguration du Keighley Hall et qu'ils tenaient donc à inviter Poix du Nord en retour. Ils ont une grande volonté de faire revivre le jumelage, espérant un impact sur le tourisme.

Il a également été procédé à la remise de la clé de la capsule temporelle qui avait été enterrée lors du voyage de la délégation précédente.

Mathis JEUNE ajoute que la ville de Keighley a lancé une collaboration avec Hasbro pour l'édition d'un Monopoly spécial Keighley où des monuments et bâtiments de la ville sont représentés.

Alice NAVEAU indique qu'ils attendent une version Monopoly spéciale Poix du nord.

Mathis JEUNE souligne l'importance de faire vivre le jumelage qui, il le rappelle, a été le premier dans le monde.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h30.

Le Maire,

La secrétaire de séance,



